

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 09/163 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A SIGNER ET A EXECUTER LES MARCHES DE TRAVAUX RELATIF A LA MISE EN SECURITE PRIORITAIRE DE LA CATHEDRALE SANTA MARIA ASSUNTA, A AJACCIO

SEANCE DU 20 JUILLET 2009

L'An deux mille neuf et le vingt juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GUERRINI Christine, LUCIANI-PADOVANI Hélène, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika
M. BIANCUCCI Jean à M. ANGELINI Jean-Christophe
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à M. MONDOLONI Jean-Martin
Mme GORI Christiane à Mme BIANCARELLI Gaby
Mme GUIDICELLI Maria à M. BUCCHINI Dominique
Mme NATALI Anne-Marie à Mme RICCI-VERSINI Etienne
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RICCI Annie à Mme GUERRINI Christine

ETAIT ABSENT :

M. GUAZZELLI Jean-Claude.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- VU** le Code du Patrimoine,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la délibération n° 07/233 CE du Conseil Exécutif de Corse du 8 novembre 2007 portant individualisation du fonds « patrimoine - restauration »,
- VU** la délibération n° 09/023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2009 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2009,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,
- APRES** avis de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les marchés de travaux relatifs à la mise en sécurité prioritaire de la cathédrale Santa Maria Assunta, à Ajaccio, conformément aux décisions d'attribution prononcée par les Commissions d'appels d'offres des 26 mars, 28 mai et 2 juillet 2009, à passer avec les entreprises, et pour les montants suivants :

- | | |
|---|---------------------|
| - Lot 1 Maçonnerie plâtrerie carrelage : Entreprise EGEPP | |
| Montant HT | 327 261,00 € |
| Montant TTC | 353 441,88 € |
|
 | |
| - Lot 2 Menuiserie - agencement : WILBOISERIE | |
| Montant HT | 18 420,00 € |
| Montant TTC | 19 893,60 € |

- Lot 3 Restauration de menuiserie :	WILBOISERIE	
Montant HT		46 010,00 €
Montant TTC		49 690,80 €
- Lot 4 Electricité :	Entreprise SCAE	
Montant HT		94 995,00 €
Montant TTC		102 594,60 €
- Lot 5 Plomberie sanitaires,	Corse Energie Assistance	
Montant HT		30 343,00 €
Montant TTC		32 770,44 €
- Lot 6 Peinture :	I MAESTRI	
Montant HT		69 062,25€
Montant TTC		74 587,23 €

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse

AJACCIO, le 20 juillet 2009

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Objet : Travaux de mise en sécurité prioritaire de la cathédrale Santa Maria Assunta, classée monument historique, propriété de la Collectivité Territoriale de Corse

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'Assemblée de Corse l'autorisation de signer et d'exécuter les marchés de travaux afférents à cette première tranche fonctionnelle de travaux qui s'inscrit dans un programme pluriannuel d'achèvement de restauration intérieure de l'édifice.

Cette première phase de travaux doit permettre de rétablir des conditions réglementaires d'accueil du public, mises en cause par la commission communale de sécurité dès le transfert de propriété de la cathédrale, mais également d'améliorer les conditions de son exploitation par le clergé affectataire.

La mise aux normes concerne essentiellement :

- le réaménagement des espaces d'accueil, de bureaux, et de logement dans le volume du bas côté nord et les espaces servants contigus au chœur,
- le remaniement des issues de secours dans le volume principal de la grande nef, y compris des tambours en revers de la façade occidentale,
- la réfection des installations électriques vétustes, en particulier du tableau général, des réseaux de balisage des issues et de l'éclairage de sécurité,
- la création d'une colonne sèche dans le clocher, afin de disposer de moyens de lutte immédiats en cas d'incendie.

Le montant prévisionnel global de cette première tranche s'élève à 702 000 €, TTC, en valeur février 2008.

Principales caractéristiques de l'opération :

Marchés de travaux passé sur appel d'offres ouvert en application des articles 33, 40, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

L'opération comprend six lots, dont les coûts d'objectifs sont les suivants (HT) :

- Lot 1 maçonnerie plâtrerie carrelage	358 883,45 €
- Lot 2 menuiserie - agencement	26 388,93 €
- Lot 3 restauration de menuiserie	52 442,41 €
- Lot 4 électricité	102 490,00 €
- Lot 5 plomberie sanitaires	50 506,42 €
- Lot 6 peinture	59 288,79 €
- Montant total, HT	650 000,00 €
- Le délai d'exécution est fixé à 12 mois	

- Marché à prix unitaires et forfaitaires

Critères de jugement des offres :

- prix des prestations, 40 %
- valeur technique de l'offre exprimée par le mémoire justificatif, 60 %

Procédure d'attribution :

Les offres présentées, pour les six lots, ont fait l'objet d'une analyse par le maître d'œuvre, et ont été examinées à trois reprises par la Commission d'Appel d'Offres, les 26 mars, 28 mai 2009, et 2 juillet 2009.

La commission du 26 mars 2009 a procédé à l'attribution des lots suivants :

- | | |
|--|----------------|
| - Lot 4 électricité : entreprise SCAE, | 94 995,00 € HT |
| - Lot 5 plomberie sanitaires, Corse Energie Assistance | 30 343,00 € HT |

A la suite des objections formulées par la Commission lors des deux premières séances, l'analyse du maître d'œuvre a été rectifiée, conformément aux critères du règlement de consultation, et fait l'objet des travaux de la CAO du jeudi 2 juillet, qui a procédé à l'attribution des lots suivants (montants HT) :

- | | |
|---|--------------|
| - Lot 1 Maçonnerie plâtrerie carrelage : entreprise EGEPP | 327 261,00 € |
| - Lot 2 Menuiserie - agencement : WILBOISERIE | 18 420,00 € |
| - Lot 2 Restauration de menuiserie : WILBOISERIE | 46 010,00 € |
| - Lot 6 Peinture : I MAESTRI | 69 062,25 € |

Il vous est proposé de suivre la décision de la Commission, pour l'ensemble des six lots attribués.